

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **artsnb annonce des révisions aux lignes directrices de ses programmes**

*Fredericton, le 9 mai 2023* – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) a publié les lignes directrices révisées de ses programmes sur son site Web. Les personnes candidates doivent consulter les nouvelles lignes directrices révisées avant de faire une demande de subvention aux programmes d'artsnb.

En respect de son [Plan stratégique 2022-2027](#), le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a entrepris une révision en plusieurs phases de ses programmes de subventions dans le but de mieux servir l'ensemble de la communauté artistique.

« L'équipe d'artsnb examine attentivement nos programmes et nos processus de demande afin d'identifier et d'éliminer les obstacles systémiques. Nous espérons que nos révisions de programmes contribueront à offrir à tous et toutes un accès équitable aux outils et aux ressources dont les artistes et professionnel.les des arts ont besoin pour concrétiser leur vision créative », déclare Victoria Hutt, présidente d'artsnb.

artsnb est heureux d'annoncer l'achèvement de la première phase de révision de ses programmes. L'objectif de cette première phase était d'améliorer la clarté des lignes directrices des programmes et de mieux organiser les informations qu'elles contiennent, de rendre ces lignes directrices plus cohérentes d'un programme à l'autre, d'inclure des informations supplémentaires au sujet des pratiques collaboratives, de l'éligibilité des projets et des dépenses, et de corriger les incohérences entre les disciplines artistiques.

Dans les lignes directrices révisées des programmes, maintenant publiées sur notre site Web, vous trouverez :

- Une nouvelle annexe intitulée *Annexe 3 – Directives pour les projets collaboratifs* ;
- Des longueurs maximales révisées pour les documents de candidature requis (exemples d'œuvres et descriptions de projet), et ;
- Des précisions sur l'éligibilité des projets et des dépenses.

Rebecca Salazar, agent.e de programme d'artsnb, commente : « La phase 1 de la révision des programmes d'artsnb vise à rendre le processus de demande plus facile et plus accessible. En continuant à réviser nos programmes de financement, nous espérons démystifier le financement des arts et répondre aux besoins changeants des artistes et de leurs communautés. »

Lors de la prochaine phase de révision des programmes, prévue au cours de l'année, artsnb consultera les artistes et les parties prenantes du secteur des arts et de la culture afin d'apporter des améliorations à long terme à ses lignes directrices et à ses programmes.

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province.*

**-30-**

### **CONTACT MÉDIAS:**

**Audrée Hamelin-St-Amour**, agente des communications  
[comm@artsnb.ca](mailto:comm@artsnb.ca) ou 506-259-9776